
Test PISA pour les Écoles européennes (TPEE) Foire Aux Questions

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Qu'est-ce que le programme PISA ?

Le programme PISA (Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves, *Programme for International Student Assessment* en anglais) est une étude internationale complète portant sur les performances des systèmes éducatifs. Lancé par l'OCDE en 1997, il a été administré pour la première fois en 2000 et couvre aujourd'hui plus de 80 pays et 600 000 élèves de 15 ans, fournissant tous les trois ans des données comparatives sur leurs performances en lecture, en mathématiques et en sciences.

2. En quoi consiste le projet PISA pour les écoles ?

Le test PISA pour les écoles (ou PBTS, *PISA-based Test for Schools*) est une évaluation volontaire destinée à aider les chefs d'établissements scolaires et les enseignants à cerner les capacités de leurs élèves de 15 ans à faire preuve d'esprit critique et à appliquer leurs connaissances de manière créative dans de nouveaux contextes.

Le PBTS est un projet complet d'évaluation des élèves axé sur les compétences, qui fournit aux écoles participantes des informations très diverses concernant leurs performances et leur expérience. Les domaines des tests, ainsi que ceux de l'étude PISA, sont les compétences clés en lecture, mathématiques et sciences. Outre ces domaines, le rapport relatif à l'école fournit des informations sur la motivation et l'implication des participants, le climat scolaire et le bien-être des élèves.

3. Quel est le rapport entre le test PISA pour les écoles (européennes) et le programme PISA ?

Tandis que le programme PISA vise à fournir des résultats à l'échelon national, le PBTS est conçu pour fournir des résultats au niveau des écoles, à des fins d'amélioration et d'analyse comparative, et se concentre sur les performances particulières de chaque école. Comme ces deux évaluations reposent sur le même cadre, leurs résultats sont comparables, ce qui signifie que chaque école peut comparer ses performances à celles de systèmes éducatifs nationaux du monde entier.

Le test PISA pour les Écoles européennes (TPEE) est le nom qui a été donné au projet PBTS en cours dans les Écoles européennes, lequel repose sur la coopération avec l'OCDE (« propriétaire » du programme) et le fournisseur de plate-forme internationale (Janison Solutions PTY Ltd).

4. Les questions des tests du PBTS sont-elles les mêmes que celles des tests internationaux PISA principaux ?

Les questions du PBTS ont été élaborées sur la base des mêmes cadres d'évaluation que les questions du test international PISA principal et validées par une étude de liaison internationale¹.

Pour en savoir plus sur les questions du test, voir <https://www.oecd.org/pisa/test/>.

5. Que mesure le test PISA pour les écoles ?

Le test PISA pour les écoles mesure les compétences des élèves et l'application créative de leurs connaissances en **lecture**, **mathématiques** et **sciences**. Cette évaluation cognitive est suivie d'un bref questionnaire destiné aux élèves, qui apportera des informations très utiles sur leur milieu socioéconomique, leur attitude face à l'apprentissage, et le climat scolaire.

Pour en savoir plus sur les questions du test, voir <https://www.oecd.org/pisa/test/>.

Ce test constitue une évaluation globale de l'école : tous les résultats sont agrégés au niveau de l'école, et **les résultats personnels des élèves ne sont en aucun cas stockés ou intégrés dans un rapport.**

OBJECTIFS DU TEST PISA POUR LES ÉCOLES EUROPÉENNES (TPEE)

6. Dans quel but le test PISA pour les écoles est-il organisé dans les Écoles européennes ?

Le principal résultat escompté est l'obtention d'une analyse factuelle des performances des élèves et de leur capacité à extraire des connaissances et à les appliquer de manière créative. Les résultats fourniront également de précieuses informations sur le climat d'apprentissage au sein des écoles.

7. Les Écoles européennes cherchent sans doute des données pour guider leur développement pédagogique. Plus concrètement, qu'est-ce que le système compte faire de ces résultats ?

Des modifications seront-elles apportées aux programmes ou à la structure des études au vu des résultats du test ?

On s'attend à ce que le TPEE fournisse aux EE des données très abondantes.

Les résultats du TPEE seront utilisés à des fins de recherche et d'analyse comparative et, surtout, pour améliorer les écoles. Ils aideront le système à déterminer ses priorités et à se fixer des objectifs pour l'amélioration des résultats des élèves. **Ce test ne se veut pas une évaluation aux enjeux élevés et n'est pas organisé à des fins de responsabilisation.**

¹ Okubo, Bastianic, Fragoso, Tse (2021), *PISA-Based Test for Schools: International Linking Study 2020*, document de travail pédagogique de l'OCDE n° 244. Disponible en anglais uniquement à l'adresse <https://doi.org/10.1787/ef1356ae-en>.

Les organes des Écoles européennes, c.-à-d. les Conseils d'inspection, le Comité pédagogique mixte et le Conseil supérieur, indiqueront, discuteront et décideront de la voie à suivre. La feuille de route, telle qu'elle a été conçue, est assez simple : les élèves passeront les tests, puis des rapports nous seront transmis pour chaque école et pour l'ensemble des écoles participantes². Non seulement les tests, mais aussi le contenu des questionnaires socioémotionnels que les élèves rempliront, fourniront au système et à ses organes directeurs une profusion d'informations intéressantes.

8. Quel est le résultat concret à court terme du test ?

Chaque école recevra un rapport complet au format électronique détaillant les performances et l'environnement de l'école ainsi que l'implication et les compétences socioémotionnelles des élèves. Un rapport groupé sera également généré pour évaluer la performance commune de l'ensemble des EE. Un exemple de rapport relatif à une école et le guide de lecture sont disponibles, en anglais, sur le site de l'OCDE.

Exemple de rapport relatif à une école en EN : <https://www.oecd.org/pisa/pisa-for-schools/PISA-for-Schools-School-Report-Template.pdf>

Guide de lecture : <https://www.oecd.org/pisa/pisa-for-schools/PISA%20for%20Schools%20-%20Reader's%20Guide.pdf>

9. Y a-t-il une condition particulière que l'école doit remplir pour recevoir un rapport ?

Pour recevoir un rapport concernant leur école, les écoles doivent avoir fait passer les tests à un minimum de 42 élèves admissibles (c'est-à-dire dont l'âge est compris entre 15 ans et 3 mois révolus et 16 ans et 2 mois révolus au moment des tests) et le taux de participation doit être égal ou supérieur à 80 % des élèves échantillonnés³. Afin de s'assurer d'atteindre le nombre minimum de 42 élèves par école, il est recommandé de faire passer les tests à au moins 55 élèves, en supposant un taux de participation de 80 %.

10. L'OCDE publie-t-elle les rapports des écoles ou le rapport groupé ?

Non. L'OCDE ne rend pas ces rapports publics, sauf autorisation expresse.

11. Les rapports des écoles et le rapport groupé seront-ils mis à notre disposition/publiés ?

Chaque rapport relatif à une école sera envoyé à l'école concernée, qui décidera de l'utilisation qu'elle en fera. Les écoles sont encouragées à communiquer leurs résultats avec les enseignants, le personnel, les élèves et les parents et à en discuter avec eux, afin de favoriser une meilleure compréhension de la performance globale de leur école, qui servira de base à leurs actions futures. Il appartient également aux écoles de décider des canaux de diffusion et de la mesure dans laquelle elles publient ou diffusent les données et le rapport qui les concernent.

Le Conseil supérieur décidera de l'opportunité éventuelle de publier le rapport groupé.

² Pour des informations relatives aux critères d'admissibilité de l'OCDE, voir le point 9.

³ Pour en savoir plus sur l'échantillon d'élèves, voir le point 20.

12. Quel est le calendrier prévu pour ce projet ?

2021	Mai-décembre	Préparation des conventions Nomination des coordinateurs des écoles Traduction des documents et des éléments des tests Formation des coordinateurs et du personnel de support informatique
2022	Janvier-février	Recrutement et formation des codeurs/marqueurs
	Mars	Tests (10-17 mars)
	Avril-mai	Codage
		Formation à l'interprétation des données
	Juin	Remise des rapports relatifs aux écoles
	Août-septembre	Remise du rapport groupé
	Septembre-octobre	Analyse des résultats
		Ateliers de l'OCDE faisant suite à l'évaluation
		Réunions du forum de la communauté en ligne du projet PISA pour les écoles

13. Les résultats sont censés donner des informations sur la valeur ajoutée pédagogique de l'école : cela n'a de sens que si l'on dispose d'une sorte de point de repère d'où partir. Comment celui-ci sera-t-il déterminé ?

On peut mesurer la valeur ajoutée pédagogique de différentes façons. L'une des méthodes les plus utilisées consiste à comparer les *performances réelles* des élèves (les résultats des tests) avec ce que l'on appelle généralement leurs *performances escomptées*, c'est-à-dire ce à quoi l'on pourrait raisonnablement s'attendre en fonction du statut socioéconomique des élèves. Dans le cadre du PBTS, ce « statut repère » est dérivé des résultats du questionnaire relatif au milieu socioéconomique rempli par les élèves après les tests cognitifs. Pour faire simple, la valeur ajoutée pédagogique est la différence entre les *performances réelles* et les *performances escomptées* de la cohorte qui a passé les tests. L'exemple de rapport pour une école contient un exemple de la façon dont cette valeur ajoutée est présentée (<https://www.oecd.org/pisa/pisa-for-schools/PISA-for-Schools-School-Report-Template.pdf>).

Compte tenu de la nature des Écoles européennes, il est important de comparer les acquis des élèves non seulement aux normes locales ou nationales, mais aussi aux performances des systèmes scolaires les plus performants du monde. On s'intéresse de plus en plus à la comparaison des performances des élèves selon des critères de référence internationaux, à la fois pour savoir dans quelle mesure les élèves sont préparés à prendre part à une société mondialisée et pour fixer des objectifs dépassant les niveaux de compétence de base ou les attentes locales.

14. Une école peut-elle se retirer du projet ?

Non. Conformément au mandat qu'il a reçu du Conseil supérieur, le Secrétaire général a signé un contrat avec le propriétaire du projet (l'OCDE), qui garantit la participation de toutes les Écoles européennes au projet. Les résultats du TPEE ne seront pas utilisés pour évaluer les écoles ou en établir un classement.

15. Pourquoi le projet décourage-t-il l'établissement d'un classement des écoles ?

Il n'est pas prévu que le test PISA pour les écoles et ses résultats soient interprétés ou utilisés pour établir un classement des écoles. Le test PISA pour les écoles ne prévoit pas de rapport sur les performances individuelles des élèves et a été conçu principalement pour soutenir les efforts d'amélioration des écoles.

De ce fait, l'OCDE ne produit ou publie aucun classement et aucune liste des écoles qui ont participé au projet PBTS.

16. Au lieu de demander où se situe une école donnée dans le classement, quels types de questions pourrions-nous nous poser lorsque nous réfléchissons aux résultats ?

De manière générale, vous pouvez vous poser des questions comme :

Que pouvons-nous apprendre du rapport pour améliorer les acquis de l'apprentissage des élèves ? Quelle est la proportion d'élèves qui ont obtenu d'excellents résultats, d'élèves compétents et d'élèves dont les résultats sont inférieurs au niveau de compétence escompté ? Quels résultats confirment-ils les attentes et quels résultats sont-ils surprenants ? Quel type de lecteurs sont les élèves des EE ? Les élèves sont-ils suffisamment motivés et ont-ils confiance en leurs propres capacités, et que peut faire le système des EE à ce sujet ? Quel est notre niveau de performance quant au développement des acquis d'un apprentissage plus poussé ?

Après l'analyse de son bilan et de ses résultats concrets, chaque école pourra élaborer un plan d'action dans lequel elle déterminera comment exploiter les conclusions du test afin d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage ainsi que les acquis des élèves. Après l'envoi des rapports relatifs aux écoles et du rapport groupé, les écoles, le Bureau du Secrétaire général et les inspecteurs bénéficieront de conseils et d'un soutien de l'OCDE.

17. S'agira-t-il d'un test unique ou sera-t-il répété à l'avenir ?

Le Conseil supérieur a décidé d'organiser ce projet en 2022. Il est encore trop tôt pour dire si ce sera le premier test d'une longue tradition, ce qui pourrait également dépendre de l'équilibre entre les coûts de cette première expérience et ses bienfaits. Si le Conseil supérieur décide de renouveler l'expérience à l'avenir, l'OCDE sera prête à aider les Écoles européennes.

LES ÉLÈVES DU TPEE

18. Qui peut passer le test ?

Les élèves dont l'âge est compris entre 15 ans et 3 mois révolus et 16 ans et 2 mois révolus au moment des tests qui fréquentent un établissement d'enseignement depuis au moins 7 ans. Dans le système des EE, il s'agit d'élèves de S3 ou au-delà.

19. Pourquoi des élèves de 15 ans ?

Comme le programme PISA, le test PISA pour les écoles est conçu pour s'adresser aux élèves de l'enseignement secondaire qui approchent de la fin de leur scolarité obligatoire.

20. Les élèves qui passent le test feront-ils l'objet d'un échantillonnage ?

Tous les élèves qui auront entre 15 ans et 3 mois et 16 ans et 2 mois au moment du test pourront passer le test. Les élèves admissibles ne feront pas l'objet d'un échantillonnage, à l'exception du groupe qui passera le test dans sa Langue I (voir le point 25). Certains élèves pourront être exclus de l'échantillon en raison de circonstances particulières (voir le point 29).

21. Les élèves doivent-ils réviser quoi que ce soit ou se préparer de quelque manière que ce soit avant les tests ?

Aucune étude ou autre préparation en vue du test n'est attendue ni prévue. Le programme PISA s'appuie sur des contenus que l'on retrouve dans les programmes scolaires du monde entier et examine la capacité des élèves à appliquer des connaissances et des compétences et à analyser, raisonner et communiquer efficacement lorsqu'ils examinent, interprètent et résolvent des problèmes.

En tant que tel, le programme PISA ne prescrit ou promeut aucun programme d'études, et les élèves n'auront pas à se préparer pour passer les tests. Les élèves n'auront qu'à se familiariser avec le mode de déroulement des tests.

22. Les élèves seront-ils tenus au courant de leurs résultats individuels ? Les enseignants seront-ils tenus au courant des résultats de leurs élèves ou de leurs classes ?

Non. Le programme PISA et le test PISA pour les écoles sont conçus principalement pour soutenir les systèmes éducatifs, pour le premier, et les écoles, pour le second. En tant que tel, le TPEE ne transmettra pas les notes d'un élève ou d'une classe en particulier, mais uniquement des données agrégées au niveau de l'école ou du système.

23. Dans quelles langues les élèves devront-ils passer les tests ?

En anglais, français ou allemand, soit en Langue I soit en Langue II.

24. Pourquoi seulement en EN, FR ou DE ?

L'OCDE applique des règles strictes concernant l'admissibilité des écoles qui participent au projet, en ce qui concerne le nombre d'élèves. L'un de ces critères est que le nombre total d'élèves qui passent les tests dans une langue donnée (soit en Langue I soit en Langue II) doit être d'au moins 500. Dans le système des Écoles européennes, seules ces trois langues remplissent ce critère.

25. À quoi ressemblent les cohortes qui passeront les tests dans les EE ?

Il y a environ 2280 élèves qui auront entre 15 ans 3 mois et 16 ans 2 mois lors des tests. Les tests seront organisés en anglais, français et allemand. Un échantillon établi par les experts de l'OCDE sera constitué de telle sorte qu'environ 1060 élèves passeront les tests dans leur LI respective (c'est-à-dire l'anglais, le français ou l'allemand), tandis que le reste de la cohorte (environ 1220 élèves) passera les tests dans sa LII (également l'anglais, le français ou l'allemand). Il est important de noter que les élèves passeront l'ensemble des tests (tous les domaines ainsi que le questionnaire relatif au milieu) dans la même langue.

Le tableau ci-dessous indique les domaines de compétence concernés par les tests et les langues dans lesquelles les différents sous-groupes de la cohorte passeront les tests, ainsi que la langue d'instruction

(enseignement et apprentissage) des matières qui correspondent le mieux à ces domaines. (Groupe 1 : les élèves qui passent les tests dans leur LI, groupe 2 : les élèves qui passent les tests dans leur LII)

		Groupe 1	Groupe 2	SWALS*
Lecture	Langue du test	LI	LII	LII
	Langue d'enseignement	LI	LI	LI
Maths	Langue du test	LI	LII	LII
	Langue d'enseignement	LI	LI	LII
Sciences	Langue du test	LI	LII	LII
	Langue d'enseignement	LI	LI	LII

*Notez que les élèves SWALS (élèves sans section linguistique propre) constituent un sous-groupe du groupe 2 puisqu'ils passeront les tests dans leur Langue II. La principale différence réside dans l'organisation des études pour les élèves SWALS. En effet, la langue de leur instruction est la Langue II pour la plupart des matières (y compris les maths et toutes les matières scientifiques), alors que ces matières sont enseignées en Langue I aux élèves qui ont une section linguistique.

26. Pourquoi certains élèves passeront-ils les tests en LI et d'autres en LII ?

Les seules langues d'enseignement qui peuvent répondre aux exigences du test PISA pour les écoles sont l'anglais, le français et l'allemand (voir le point 24). Afin d'également recueillir des informations sur les élèves d'autres sections linguistiques, il a été proposé de faire participer d'autres élèves au projet ; ceux-ci passeront les tests dans leur LII.

27. Les élèves sauront-ils à l'avance s'ils doivent passer les tests dans leur LI ou leur LII ?

Oui.

28. Comment les élèves arriveront-ils à répondre aux questions de mathématiques en LII si la matière leur a toujours été enseignée en LI ? Le vocabulaire spécifique leur sera-t-il fourni ?

Le programme PISA et le PBTS s'appuient sur des contenus que l'on retrouve dans les programmes scolaires du monde entier et examinent la capacité des élèves à appliquer des connaissances et des compétences et à analyser, raisonner et communiquer efficacement lorsqu'ils examinent, interprètent et résolvent des problèmes. Les élèves ne seront donc pas confrontés à des examens de mathématiques « traditionnels ».

Les Écoles européennes comptent au moins deux précédents rassurants à ce sujet.

Vous l'ignorez peut-être, mais les Écoles européennes de Luxembourg participent au programme international PISA. La plupart des élèves y passent les tests uniquement dans leur LII. Les résultats obtenus par ces deux écoles dans le passé sont encourageants et peuvent encore être consultés sur les sites Internet de ces écoles.

L'École européenne de Culham a participé à la phase pilote du PBTS, avec d'autres écoles basées au Royaume-Uni. Le rapport de cette école a été publié sur le site de l'OCDE avec l'accord de l'école. Il

peut être consulté à l'adresse <https://www.oecd.org/pisa/aboutpisa/PISA-Based-Test-for-Schools-European-School-Culham.pdf>.

L'ensemble de la population admissible de l'EE de Culham a participé à ce test en anglais, alors qu'il s'agissait de la LII de la plupart de ces élèves. Les élèves de la section anglophone ne représentaient qu'une fraction de l'ensemble de la population scolaire admissible. Une fois encore, leurs résultats ont été très rassurants.

29. Qu'en est-il des mesures particulières pour les élèves qui ont des difficultés/handicaps/troubles de l'apprentissage et qui passent le test ? Qu'en est-il des élèves souffrant de dyslexie, dyscalculie, dysphasie, etc. ?

Pour l'instant, le programme PISA et le PBTS ne prévoient pas de mesures particulières.

Certains élèves figurant sur la liste complète des élèves pourront être exclus de l'échantillon en raison de circonstances particulières. Les normes PISA et PBTS précisent que ces exclusions ne doivent pas représenter plus de 5 % de la population cible.

Il est possible que certains élèves aient un handicap qui les empêche de participer à l'évaluation. Les coordinateurs des écoles consulteront le BSG et suivront les directives communes concernant l'exclusion d'élèves afin d'identifier les élèves qui ne peuvent pas passer le test pour une raison particulière. La raison pourra en être :

- le fait de suivre un programme modifié en raison d'une difficulté d'apprentissage particulière (par exemple l'absence de mathématiques et/ou de matières scientifiques et/ou de LII) ;
- certaines affections sensorielles ou motrices (par exemple la cécité) ;
- le fait d'avoir suivi moins d'un an de cours dans la langue du test.

L'exclusion d'élèves doit se faire de manière harmonisée dans toutes les écoles, et chaque cas doit être justifié.

Les autres difficultés/handicaps/troubles de l'apprentissage ne constitueront pas un motif d'exclusion. Les élèves présentant de telles difficultés d'apprentissage passeront le test dans les mêmes conditions que les enfants qui n'ont aucun handicap.

30. Un élève admissible peut-il choisir de ne pas participer au test ?

Nous comprenons sincèrement que les élèves désirent savoir pourquoi on leur demande de consacrer du temps et de l'énergie à ce test. Le TPEE s'inscrit dans le cadre d'un effort formatif et d'amélioration continue visant à préparer les élèves aux exigences mondialement complexes du XXI^e siècle. Ce que nous aimerions apprendre des résultats du TPEE, c'est où les élèves des EE se situent par rapport aux autres systèmes éducatifs et dans quels domaines des améliorations doivent éventuellement être apportées pour que notre système reste compétitif. En passant ces tests, les élèves aident le système des EE à trouver des moyens de renforcer l'enseignement et l'apprentissage.

Comme le PBTS constitue une évaluation globale de l'école, tous les résultats sont agrégés au niveau de l'école, et les résultats personnels des élèves ne sont en aucun cas stockés ou communiqués. Aucun élève ne recevra donc de feuille de notes permettant son évaluation individuelle. Autrement dit, l'enjeu de ce test d'évaluation est faible pour les élèves.

Nonobstant le caractère anonyme et sans enjeu du test, si un parent ne souhaite pas que son enfant participe au TPEE, le coordinateur du TPEE de l'école lui fournira un formulaire de refus en temps voulu.

31. Quelles sont les données communiquées aux prestataires extérieurs (OCDE et Janison) ?

Le BSG a rassemblé toutes les informations reçues des écoles concernant le premier échantillon dans une seule feuille de calcul. Celle-ci contenait les données nécessaires relatives à tous les élèves dont l'âge sera compris entre 15 ans 3 mois et 16 ans 2 mois au moment de l'évaluation. Les données incluses étaient le nom de l'école, le code de l'élève (créé expressément pour le projet), son âge, son sexe, sa Langue I et sa Langue II, son statut éventuel d'élève SWALS et le nombre de périodes de mathématiques qu'il ou elle suit.

Il est important de noter qu'aucun nom d'élève n'a été communiqué à Janison ou à l'OCDE et que les réponses du PBTS ne peuvent être utilisées pour identifier personnellement les élèves.

LE TEST

32. Quand les élèves passeront-ils le test ?

Le test était initialement prévu pour le 10 mars 2022, avec une séance de rattrapage le 15 mars. Cependant, étant donné que le nombre d'élèves admissibles est supérieur au nombre d'ordinateurs disponibles dans les écoles, au lieu de fixer une date et une heure pour toutes les écoles, chaque école organisera le test en mars 2022, au cours d'une période donnée, en plusieurs séances si nécessaire. Les dates exactes vous seront communiquées en temps utile.

33. Combien de temps durera le test ?

Le test se compose de deux parties : une évaluation cognitive des compétences en lecture, mathématiques et sciences (2 heures) et un questionnaire sur le milieu socioéconomique de l'élève (40 minutes).

34. Le test se déroulera-t-il sur papier ou sera-t-il informatisé ?

Nous allons utiliser la version numérique du test (soit en ligne soit hors ligne), en utilisant l'équipement disponible dans les écoles.

35. Les écoles peuvent-elles recourir à la solution du « Bring Your Own Device » (BYOD) pour disposer du nombre d'appareils nécessaire ?

Aucun appareil appartenant aux élèves ne sera utilisé, en raison des problèmes techniques qui pourraient entraîner l'échec du test.

36. Comment les tests seront-ils corrigés ? Demandra-t-on à des enseignants des Écoles européennes de corriger les copies ?

De nombreuses questions seront à choix multiples : la correction de ces questions sera automatisée.

Seules les questions ouvertes nécessiteront une intervention humaine. Le BSG recherchera des volontaires, les *correcteurs*, qui seront formés comme il se doit en temps utile. Le nombre de volontaires nécessaires reste à définir, mais ils seront recrutés au début de l'année 2022.